

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère des Sports, de la Jeunesse et  
de la Vie associative

**Arrêté du 26 MAI 2026**

**portant inscription au tableau d'avancement et promotion à l'échelon spécial de la classe  
exceptionnelle du corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports au titre de l'année 2026**

**La Ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-697 du 12 juillet 2004 modifié portant statut particulier du corps des  
inspecteurs de la jeunesse et des sports,

**Arrête :**

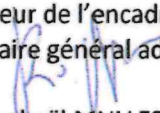
**Article unique**

Les inspecteurs de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle figurant en annexe du présent  
arrêté sont, au titre de l'année 2026, inscrits au tableau d'avancement à l'échelon spécial et  
promus à cet échelon aux dates indiquées.

Fait le **26 MAI 2026**

Pour la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,  
et par délégation, le directeur de l'encadrement, secrétaire général adjoint,

Le directeur de l'encadrement  
Secrétaire général adjoint

  
Raphaël MULLER

## Annexe

<b>Rang de classement</b>	<b>Civilité</b>	<b>Prénom</b>	<b>Nom</b>	<b>Affectation</b>	<b>Date de promotion</b>
1	Mme	Nadine	DARNAU	Région académique Occitanie	01/01/2026
2	M.	Alexandre	MAGNANT	Région académique Pays de la Loire	01/01/2026
3	M.	Serge	MILON	Préfecture de la Mayenne	01/01/2026
4	M.	Laurent	MARTINI	Conseil social du mouvement sportif	01/01/2026

Part des femmes dans le vivier des promouvables : 27 %

Part des hommes dans le vivier des promouvables : 73 %

Part des femmes parmi les promus : 25 %

Part des hommes parmi les promus : 75 %